

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018

Membres présents : 19

Membres excusés :

Mme VALLEE G. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. GAUTIER S. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., M. HERITEAU M. donne pouvoir à Mme TOUCANNE J., M. MELLERIN T., Mme RONDINEAU C.,

Absents : Mme COTTAIS A., M. MICHOU E., M. QUELEN C.

Secrétaire de séance :

Mme MERLET Christine

Ouverture de séance : 20 h 35

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2018

Adopté à l'unanimité.

I - OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – REPRESENTATION DE LA COMMUNE EN JUSTICE

Le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 16° du Code général des collectivités territoriales peut autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat :

- A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de SAINT PERE EN RETZ, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

Adopté à l'unanimité.

II - BUDGET PRIMITIF 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°1

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
DEPENSES			RECETTES		
Opération -> Article		D.M.	Opération -> Article		D.M.
0 – Non individualisées		- 12 000			
2112- ONI	Terrains de voirie	- 12 000			
28 – Divers bâtiments publics		+ 12 000			
2135- 28	Instal. générales, agencements const.	+ 12 000			
TOTAL		0	TOTAL		0
Total de la section d'investissement			4 209 383,88 €		

Ce virement a été rendu indispensable suite aux inondations qui ont nécessité la réparation du toit terrasse de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

III - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier sollicite la Collectivité pour admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant égal à **526,50 €**, toutes les tentatives de recouvrement étant épuisées.

Précision : il s'agit de factures non payées relatives à la cantine scolaire.

Adopté à l'unanimité

IV - RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE – FIXATION DU PRIX DU REPAS – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Après avoir pris connaissance des coûts de fonctionnement relatifs à la restauration scolaire dont le déficit moyen par repas s'élève à 2.25 € sur l'année scolaire écoulée contre 2.09 € l'année précédente, monsieur le Maire propose de stabiliser le déficit ; Après avoir comparé les tarifs pratiqués par différentes cantines sur la CCSE, il est proposé de porter le prix à 3.50 €.

De plus, des coûts de fonctionnement supplémentaires seront à prévoir avec le passage en self durant l'année scolaire 2019.

Il est à noter que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 4 ans.

Madame TOUCANNE Josette insiste sur la qualité des repas et sur les initiatives qui se multiplient sur d'autres communes avec des repas végétariens.

Mme GUITTENY Laurence précise que des repas seront proposés dans ce sens à la commission menus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de porter le prix du repas enfant à : **3.50 €**, **1.75 €** pour les PAI et **6.50 €** pour les adultes.

V – AMENAGEMENT DE LA RUE DE PAIMBOEUF – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX TERRITOIRES

Le Département de Loire-Atlantique peut soutenir les collectivités pour des projets relevant notamment des mobilités ; l'aménagement des pistes cyclables et leurs travaux connexes sont l'une de ces priorités au titre du soutien aux territoires.

La Municipalité a décidé sur l'exercice budgétaire 2019, de réaliser en agglomération sur la rue de Paimboeuf (anciennement RD 86) entre la Mairie et les salles polyvalentes de la Bergerie, une piste cyclable bidirectionnelle avec un espace piétonnier afin d'encourager les déplacements doux notamment vers les établissements scolaires.

L'ensemble des travaux d'aménagement qui nécessitent également des travaux d'effacement de réseaux pour supprimer les obstacles sur le futur aménagement s'élève à sa somme de **406 145.54 € HT**.

M. RICOUL précise que ces travaux sont prévus en 2019 mais le Département se réunira en novembre 2018 pour délibérer sur le montant de la subvention.

Adopté à l'unanimité

VI - MODIFICATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que le départ en retraite d'un agent au service restauration entraîne une restructuration du service avec la modification des horaires d'un agent actuellement en poste à temps incomplet.

Après avis favorable du comité technique paritaire en date du 18 juin 2018, il convient d'ouvrir au 1^{er} septembre 2018, un poste d'Adjoint Technique Territoriale à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION MUNICIPALE

Rapport analyse des offres pour le choix d'un prestataire de fournitures de repas en liaison froide.

Océane de Restauration :	9.80 / 10	} La commission a retenu Océane de Restauration. En début d'année scolaire le prestataire fera une réunion d'information auprès des représentants des élèves pour présenter la Sté, les produits, et leur provenance
Convivio :	8.95 / 10	
Restoria :	7.00 / 10	

La séance est levée à 21h00.